

Pour l'année 2022-2023 le lycée Gaston BARRE, en application de la réforme de la voie professionnelle, développe des formations accessibles sous le statut scolaire et apprenti.

En adressant votre taxe d'apprentissage au Lycée Gaston BARRE, vous participez concrètement à la réussite de nos élèves, apprentis et étudiants ainsi qu'au développement de nos formations professionnelles.

Nous apporter votre soutien, c'est investir ensemble dans la formation de vos futurs collaborateurs !



**Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter notre établissement**

Lycée Professionnel Gaston BARRE

Rue Jean Perrin - 79000 Niort

Tél. : 05 49 24 70 64 - Fax : 05 49 28 05 20

Courriel : Ce.0790928e@ac-poitiers.fr

SITE : www.lycee-gaston-barre.fr

N° SIRET : 197 909 286 000 19

UAI : 0790928E



Campagne 2023

Devenez partenaire du Lycée des métiers Gaston BARRE

TAXE D'APPRENTISSAGE



**INVESTISSONS ENSEMBLE
DANS LA FORMATION
DE VOS FUTURS COLLABORATEURS**

LYCEE DES METIERS DE L'AUTOMOBILE
ET DE LA LOGISTIQUE



CAP

- 📦 **CAP Maintenance des véhicules option A voitures particulières** *(statut scolaire)*
- 📦 **CAP Opérateur logistique** *(statut scolaire)*
- 📦 **CAP Peinture en carrosserie (1 an)** *(mixité des publics*)*

BAC Pro

- 📦 **BAC PRO Logistique** *(statut scolaire et apprentissage)*
- 📦 **BAC PRO Carrossier peintre automobile** *(statut scolaire et mixité des publics* à partir de la 1ère)*
- 📦 **BAC PRO Construction des carrosseries (Nouveauté 2023)**
- 📦 **BAC PRO Maintenance des véhicules option A voitures particulières** *(statut scolaire et mixité des publics* à partir de la 1ère)*

Post BAC

- 📦 **MC Technicien en peinture aéronautique (1an, niveau IV)** *(mixité des publics*)*
- 📦 **BTS Maintenance des véhicules option voitures particulières** *(Apprentissage)*

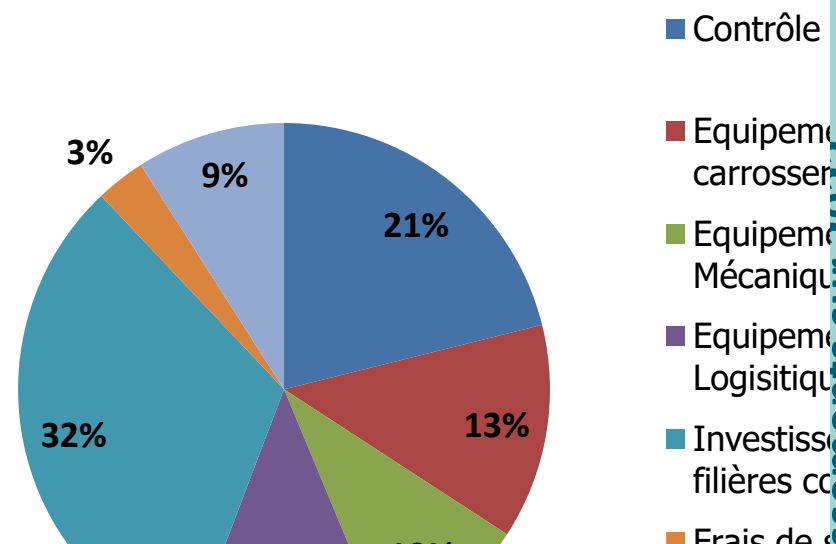
* Mixité des publics : Consiste à regrouper dans une même formation les élèves sous statut scolaire et des apprentis. Permet la sécurisation des parcours.

Votre contact taxe d'apprentissage

Denis PELLÉ
Tél : 05.49.24.70.64
denis.pelle@ac-poitiers.fr

GRACE A VOTRE SOUTIEN

Utilisation de la taxe d'apprentissage en 2023



Nos engagements vis-à-vis des entreprises :

- ✓ Offrir une formation diplômante de qualité à nos élèves et apprentis permettant leur insertion professionnelle
- ✓ Former des professionnels avec des savoir-faire adaptés aux besoins des entreprises et à la pointe de l'évolution technologique
- ✓ Rendre compte aux entreprises de l'utilisation qui est faite de la taxe d'apprentissage pour travailler ensemble dans une relation partenariale de qualité et de confiance